

portant nomination du Directeur et du
Directeur-Adjoint du Service de Santé
des Forces Armées Populaires du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres
du Gouvernement ;
VU l'ordonnance N°77-14 du 25 mars 1977, portant création des Forces Armées
Populaires du Bénin ;
VU l'ordonnance N°70-42/CP/DN du 24 juillet 1970, portant organisation générale
de la Défense Nationale et les textes modificatifs subséquents ;
VU l'arrêté N°007/MIS/DN du 5 août 1966, portant création d'un Service de
Santé des Forces Armées Populaires du Bénin ;
Sur proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Le Médecin-Capitaine DANKORO Soulé est nommé Directeur du
Service de Santé des Forces Armées Populaires du Bénin.;

ARTICLE 2 - Le Médecin-Lieutenant BEHANZIN Joseph est nommé Directeur-Adjoint
du Service de Santé des Forces Armées Populaires du Bénin et provisoirement
Médecin-Chef de la Garnison des Forces de Défense Nationale de Porto-Novo.

ARTICLE 3 - La Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale est chargée de
l'application du présent décret qui aura effet pour compter de la date de prise
de fonction des intéressés, qui abroge toutes dispositions antérieures con-
traires et qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 22 mai 1978

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Pour Le Ministre des Finances absent,
le Ministre Délégué auprès du Prési-
dent de la République, Chargé de l'In-
térieur, de la Sécurité et de l'Orien-
tation Nationale, chargé de l'intérim,

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4
Cab.Mil. 6 EMGFAP 6 DSI-DSS des FAP 6
Ministères 15 Intéressés 2 SGG 4 SPD
2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE et ses sections
4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 DB-DCF-Solde
6 DI 4 Trésor 4 BN-UNB-FASJEP 6 JORPB 1

Martin DOHOU AZONHIHO